VILLE DE Magog

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2723-2019

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le lundi 3 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2723-2019 modifiant le Règlement de zonage 2368-2010 concernant l'ajout d'un usage de dépôt et entretien des transports dans la zone industrielle DI01I sur la rue MacPherson.

Ce règlement n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 juin 2019, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Il peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 12 juin 2019.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe